



MONITEUR/TRICE D'AUTO-ÉCOLE ENSEIGNANT/E DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

Secteur :

Transport et logistique

Centres d'intérêt :

J'ai le sens du contact

Je veux être utile aux autres

L'enseignant/e de la conduite automobile et de la sécurité routière, communément appelé/e moniteur/trice d'auto-école, prépare les candidats à l'examen du permis. Il/elle est chargé/e de former tous les futurs conducteurs à des comportements responsables et citoyens de sécurité.

L'exercice de cette profession requiert des compétences techniques spécialisées ainsi que des qualités humaines comme l'écoute, l'ouverture aux autres, le sens des relations de confiance et la faculté d'adaptation à un public varié.

Conditions d'accès

Âge : 20 ans minimum.

Diplôme : tout/e candidat/e au CCP ECSR doit posséder le brevet des collèges ou un diplôme reconnu équivalent. Si tel n'est pas le cas, il/elle devra alors passer une épreuve de contrôle de niveau permettant d'apprécier son degré de connaissance de la langue française.

Honorabilité : ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation.

Permis de conduire : permis B (véhicules légers) depuis 2 ans au minimum et ne pas être dans le délai probatoire (délai de 3 ans réduit à 2 ans pour les personnes ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite).

Formation

Pour enseigner dans une école de conduite, il faut être titulaire du **Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR)**.

Délivré par le ministère en charge de l'emploi, le Titre professionnel est un diplôme national regroupant deux types de Certificats de compétences professionnelles (CCP) que sont le CCP1, c'est-à-dire celui de la formation des apprenants conducteurs et le CCP2 relatif à la sensibilisation des usagers au code de conduite de la route. Plus qu'un diplôme, c'est un Titre professionnel homologué au niveau III (bac+2), qui donne la possibilité, sur toute l'étendue du territoire national :

- de dispenser des cours de conduite automobile dans une école,
- de mener des initiatives relatives à la sécurité routière dans des écoles ou des entreprises,
- d'avoir accès à la formation post-permis, aux mentions *Moto* et *Poids lourds*.

Pour obtenir ce titre, les candidats doivent réussir l'examen de ces deux CCP, après 910 heures de cours dans un centre de formation agréé et 280 heures de stages en entreprise. C'est donc un titre inaccessible par candidature libre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES





de 0010/0110/0110 © Jérôme Bailly/Onisep

Lieux de formation du Titre professionnel ECSR

AUTO-ÉCOLE MONTLHERY

8-10 rue des Jacobins
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 91 46 19

CENTRE DE FORMATION LAVRIL

8 cours de Bercy
03000 Moulins
Tél. 04 43 51 26 13

INSTITUT ECF VIGIER

5 rue du Pavin - Parc logistique Clermont
63360 Gerzat
Tél. 04 73 24 50 00

MONITORS

2 rue du Foirail
63800 Cournon-d'Auvergne
Tél. 04 73 84 81 38

Coût de la formation

Ce dernier dépend de la voie choisie par le candidat : 7 840 € en financement personnel et 8 645 € en formation continue.

Salaire :
en moyenne 1 600 € brut

+ d'infos

ANFA - Association nationale pour la formation automobile
ANPER - Association nationale pour la promotion de l'éducation routière
CER - Association Centre d'éducation routière
ECF - École de conduite française
FARE - Fédération des associations de la route pour l'éducation
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

